

SEANCE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-cinq et le douze du mois de novembre, le
exercice : Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise
33 Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans sous la
présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL,
28 + 2 pouvoirs Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean-
Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine
LOUROT, M. André BECHE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe
CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Christine BUATOIS, M.
Gérald ROY, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, M.
Date de la Denis PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric
convocation : BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Joël
05 novembre 2025 CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Christian CLERC, M.
Patrick LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal,
PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : Mme Françoise JAILLET pouvoir donné à M.
Didier LAURENCY, M. Stéphane BALTES pouvoir donné à Mme
Fabienne BUISSON, M. Sébastien GUIGUE, M. Jacky BONIN, Mme
Elise MYAT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

1.1 Marché publics

B2025-017 Attribution du marché Renouvellement du réseau d'assainissement séparatif – Rue de l'Eglise Commune de BRANGES

VU la délibération n°C2025-67 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services supérieurs ou égaux à 90 000 € HT sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2121-1 et suivants relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics,

VU la nécessité de procéder au renouvellement du réseau d'assainissement séparatif rue de l'Eglise à Branges (71500).

VU la réalisation d'économies significatives par la mutualisation des prestations communes justifiant le recours à un marché non-alloti,

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 11 septembre 2025 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour la consultation relative au renouvellement du réseau d'assainissement séparatif rue de l'Eglise à Branges (71500).

VU les offres des candidats,

VU les négociations exercées avec les trois entreprises les mieux classées conformément au règlement de consultation,

VU le rapport d'analyses des offres,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché relatif au renouvellement du réseau d'assainissement séparatif – rue de l'Eglise – commune de Branges à l'entreprise PIQUAND TP sise à SAINT AMOUR (39) pour un montant de travaux estimé à 238 661,68 €.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au marché attribué ainsi que ses éventuelles modifications en cours d'exécution et à effectuer toutes les formalités nécessaires.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 17/11/2025



**DECISION ADOPTEE avec 29 voix pour,
1 voix contre (M. David COLIN),**
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 17/11/2025

